

PAR COURRIEL

Le 29 mai 2023

Aux coordonnateurs municipaux de la sécurité civile

Mesdames,
Messieurs,

Le ministère de la Sécurité publique (MSP), par l'entremise de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais (DRSCSI) invite les municipalités à se préparer aux conséquences liées aux épisodes de chaleur accablante ou extrême. Il soutient ainsi le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans sa mission de sensibilisation face à cet aléa.

La chaleur accablante ou extrême peut entraîner plusieurs effets indésirables sur la santé, notamment, de la déshydratation, des coups de chaleur, et même des décès. Ces situations méritent d'être considérées sérieusement, nécessitent une préparation et l'établissement de consignes et de mesures de prévention par les autorités.

Les municipalités peuvent poser certaines actions concrètes pour prévenir les risques associés à cet aléa :

- Identifier les secteurs plus à risque et sensibiliser les personnes plus vulnérables ;
- Prévoir, lorsque possible, des endroits climatisés (ex. : bibliothèques, centres communautaires et centres d'achats), en prolonger les heures d'ouverture et y transporter par autobus les personnes plus vulnérables ;
- Faciliter l'accès à des points d'eau (ex. : piscines publiques, plages, jeux d'eau et pataugeoires) et en prolonger les heures d'ouverture ;
- Effectuer une surveillance particulière du réseau d'eau potable ;
- Mettre en œuvre des mesures spécifiques pour les personnes itinérantes (ex. : distribution d'eau et prolongation des heures d'ouverture des refuges).

Il existe une page dédiée à la chaleur extrême sur [Québec.ca](https://quebec.ca). Nous vous encourageons à en faire la promotion, entre autres, sur vos réseaux sociaux et vos sites Web. Un rappel aux citoyens des bonnes pratiques à suivre avant, pendant et après un épisode de chaleur y sont décrites. De plus, de l'information est disponible sur les sujets suivants :

- Les alertes météorologiques en vigueur ;
- La prévention des coups de chaleur dans les milieux de travail ;
- Les précautions à prendre contre les effets de la chaleur ;
- Les effets de la chaleur sur la santé.

Si ce n'est déjà fait, vous êtes également encouragés à vous doter d'un plan particulier d'intervention en lien avec cet aléa. Vous pourrez ainsi, au besoin, mettre en œuvre les actions qui y sont prévues afin d'atténuer les conséquences sur votre population. Demeurez aussi à l'affût de l'information et des consignes diffusées par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) sur votre territoire.

De plus, sachez que la DRSCSI de l'Outaouais peut offrir divers [services aux municipalités](#), notamment en les soutenant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un tel plan particulier. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos besoins en ce sens et obtenir notre soutien.

L'engagement de tous les partenaires, autant gouvernementaux, municipaux que privés, est primordial afin de réduire les impacts de la chaleur sur la santé de la population. Lors d'un épisode de chaleur, il est important de communiquer les mesures que vous mettez en place ainsi que les consignes de prévention à la population, en particulier aux personnes les plus vulnérables. Nous vous serions reconnaissants d'en être informé par courriel à l'adresse suivante : securite.civile07@msp.gouv.qc.ca.

Nous profitons aussi de la présente pour vous rappeler que d'autres outils pratiques sont à votre disposition afin de suivre l'évolution des conditions météorologiques, tels que :

- La [carte vigilance multirisque](#) du MSP;
- Les Points d'information diffusés par le Centre des opérations gouvernementales (COG);
- Le [système EC Alerte-moi](#) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

En terminant, nous vous rappelons que le COG effectue une surveillance continue du territoire québécois et peut être contacté sans frais au 1 866 650-1666, en tout temps, afin de signaler tout sinistre réel ou appréhendé.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Denis Bélanger', written over a horizontal line.

Denis Bélanger

c. c. Directrices générales et aux directeurs généraux des municipalités du Québec